



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 17 mars 2017 à 15 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Corinne Compan, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Eric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Jean-louis Denoit, Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Cazard, Émilie Gral, Sylvie Lopez et Messieurs Vincent Alazard ayant donné procuration à Madame Simone Anglade, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques, Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs William Buchet suppléant de Monsieur Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Michel Galtier, Alain Garibal, Olivier Guiraud.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Messieurs Lionel Coursières et Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membre de droit : Monsieur le préfet.

Date de convocation : 27 février 2017.

14 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DOTATION DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DES SDIS : INTERFACE SAMU/SDIS

Vu le rapport n° 15.

Vu le référentiel commun de 2008 sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente.

Considérant que selon que l'on appelle le 15 ou le 18, l'appel est reçu respectivement par le centre de réception et de régulation des appels (CRRA) du service d'aide médicale d'urgence ou par le centre de traitement des appels (CTA) du service départemental d'incendie et de secours, que les opérateurs des 2 centres de réception des appels sont amenés quotidiennement à se coordonner afin d'apporter à l'utilisateur la meilleure réponse tant médicale qu'opérationnelle et que le référentiel sus-visé prévoit l'interfaçage des logiciels propres au CRRA et au CTA.

Considérant que la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a institué une dotation de soutien aux investissements structurants des services d'incendie et de secours (DSIS) et que celle-ci a vocation pluriannuelle doit permettre d'accompagner :

- les projets nationaux répondant aux grands enjeux,
- des projets locaux répondant aux caractéristiques exposées à l'article L 1424-36-2 du code général des collectivités territoriales (dépenses d'investissement intervenant dans le cadre de la sécurité civile et concourant à la mise en œuvre de projets présentant un caractère structurant, innovant ou d'intérêt national).

Considérant que le SDIS de l'Aveyron projette de réaliser l'interconnexion des 2 systèmes informatiques dans le but d'améliorer le service rendu au public dans le cadre d'un appel d'urgence qui concerne les 2 services (SDIS et SAMU) ou qui a été mal aiguillé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou ayant donné procuration, le conseil d'administration :

- x approuve ce projet,
- x en approuve le plan de financement qui s'établit comme suit :
 - DSIS : 18 750 € HT,
 - SDIS de l'Aveyron : 18 750 € HT,
 - Total : 37 500 € HT.
- x autorise le président à solliciter l'aide financière de l'état à travers la DSIS et à signer tous actes y afférents.

Fait à Rodez, le 20 MARS 2017

Le Président,

Jean-Claude Anglars

